

Après Doha, écarter définitivement le pire

Le texte proposé initialement à la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha portait irrémédiablement en germe la mise à bas de la politique céréalière européenne. Présente dans la délégation professionnelle française aux côtés de la FNSEA, l'AGPB a beaucoup œuvré en relation avec les représentants officiels de notre pays pour que les négociateurs communautaires obtiennent la modification de ce texte. L'U.E. a retrouvé des marges de manœuvre, mais tout reste possible - le pire comme le mieux - au bout des discussions prévues jusqu'en 2005. Il va falloir que l'Union Européenne continue à faire preuve de volonté politique.

■ Le 14 novembre, la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha a finalement donné le coup d'envoi à un nouveau cycle de négociations commerciales internationales qui doit se conclure en principe avant le 1^{er} janvier 2005. Le texte qu'elle a adopté détermine les sujets et objectifs des négociations pour toute une série de domaines, en particulier l'agriculture. Présente à Doha en la personne de son Secrétaire Général,

Jean-Jacques VORIMORE, l'AGPB avait particulièrement à cœur d'écartier les menaces que faisait planer la version initiale de ce texte.

Dans le domaine des céréales, cette version risquait fort en effet d'entraîner les discussions vers un démantèlement gravissime de la préférence communautaire, c'est-à-dire des droits de douane qui protègent encore le marché céréalière européen contre le dumping régnant sur le marché mondial.

Chacun se souvient des facilités récemment faites par la Commission européenne aux blés arrivant d'Ukraine et plus globalement, aux céréales provenant de la Méditerranée, de la Mer Noire et de la Baltique.

Elles ne sont pas étrangères à la recrudescence des importations de blé dans le sud de l'Europe depuis quelques semaines. A Doha, au départ, la perspective était bien pire.

Le texte proposé à la Conférence ministérielle portait irrémédiablement en germe un accès massif du maïs américain, argentin, brésilien etc. au territoire de l'U.E..

Potentiellement, l'utilisation des céréales européennes dans l'alimentation de nos bétails était fondamentalement remise en cause et, par répercussion, toute la politique céréalière européenne se trouvait menacée d'éclatement.

UNE MENACE REDOUTABLE POUR NOS CEREALES

Pour bien comprendre l'enjeu, il faut se rappeler que plus de la moitié des céréales produites en Europe sont consommées par le cheptel communautaire (selon les prévisions pour la campagne 2001-2002, à peu près 40 millions de tonnes de blé, 30 d'orge, 30 de maïs et 15 d'autres céréales sur une récolte totale de céréales de quelque 202 Mt). Que des volumes substantiels de maïs des pays-tiers arrivent en Europe et l'ensemble de la politique céréalière exploserait : les achats pour stockage public ne peuvent pas dépasser certaines proportions, pour des raisons financières évidentes, et une jachère obligatoire à 30% ou plus est évidemment inconcevable.

L'autre grand reproche de l'AGPB au texte initial portait sur son objectif de suppression des subventions à l'exportation, ambition irrecevable quand la concurrence met en œuvre divers moyens plus ou moins visibles pour fausser les prix.

Certes, le texte finalement adopté le 14 novembre à Doha donne toujours comme objectif aux négociations à venir "des améliorations substantielles de l'accès aux marchés ; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ; et des réductions substantielles du

soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges". Mais, grâce à l'ajout de quelques mots, ces objectifs se trouvent relativisés. Ils n'ont plus de caractère quasi-obligatoire, comme dans la version initiale.

Ainsi, s'il ne met pas l'Union Européenne dans une situation idéale, ce compromis lui donne du champ. Que les autres États l'aient accepté, alors qu'ils considéraient et soutenaient pour la plus part le texte initial comme un instrument dirigé contre la PAC, cela a déjà une valeur en soi. L'U.E. pourra leur rappeler à tout moment qu'après avoir consenti à modifier ce texte, ils doivent se montrer logiques avec eux-mêmes. Elle disposera donc de plus de latitude pour contre-attaquer et exiger la mise en cause des pratiques américaines qui balaient les marchés céréalières (conditions de crédits à l'exportation, utilisation de l'aide alimentaire, aides favorisant la mise en marché à très bas prix).

DECIDER DE LA PAC A BRUXELLES, PAS A GENEVE

Cela devrait aussi changer le climat dans lequel va se dérouler en Europe en 2002 la révision à mi-parcours d'Agenda 2000, prévue lors des accords de Berlin. La Commission européenne ne pourra se permettre de faire les mêmes propositions que si les

orientations actées à Doha avaient été plus contraignantes. Au contraire, les évolutions décidées lors de la révision à mi-parcours devront servir de butoir à ce que l'Union Européenne sera susceptible d'accepter avant 2005 dans le cadre des nouveaux accords de l'OMC. Fondamentalement, l'Europe se trouve dans une position similaire à celle que revendiquent régulièrement les États-Unis en proclamant que leur politique agricole s'élabore à Washington, non à Genève (siège de l'OMC).

L'évolution de la PAC va donc pouvoir se décider à Bruxelles et non à Genève. Mais tout dépend in fine de la volonté politique de l'Europe et de ses dirigeants. A Doha, cette volonté existait. Il faut que cela continue pour écartier définitivement le pire.

Continuer, les professionnels français présents à Doha y sont prêts, eux qui, cinq jours durant, en relation permanente tant avec la délégation officielle française conduite par M. HUWART qu'avec le Comité des organisations agricoles européennes - lui-même en liaison constante avec M. FISCHLER - ont suivi la négociation pas à pas et examiné en temps réel les positions susceptibles d'être tenues par les Commissaires européens.

**Article réalisé par l'AGPB
Céréaliers de France**